



RÈGLEMENT COURSE CYCLISTE

CHAMPIONNAT DE LA LOIRE XCO[×]byUTC

DIMANCHE 6 septembre 2026

CHAMBLES (42) lieu dit « Laborie »

ARTICLE 1 : ORGANISATION :

L'association **UniTeam CYCLING** organise une course de VTT format cross-country olympique (XCO), le **dimanche 6 septembre 2026** sur la commune de Chambles (42170), ouverte à tous les pratiquant de VTT licenciés FFC 2026 (pas de non licenciés FFC ni d'autres fédérations).

Cette course cycliste est appelée 2^{ème} manche de COUPE DE LA LOIRE support du CHAMPIONNAT DE LA LOIRE FFC DE VTT XCO. Elle accueillera aussi la 6^{ème} manche du Trophée Départemental du Jeune Vététiste (TDJV) 2026. La course n'est pas limitée en nombre de coureurs. La course est ouverte à tous quel que soit le département ou le comité auquel ils appartiennent mais seulement les coureurs des clubs des départements de la Loire et de la Haute-Loire rentreront dans le classement général de ce challenge. Les coureurs des autres départements prendront quand même leurs points respectifs. Il en va de même pour le classement adulte du championnat de la Loire où seul(e)s les pilotes licencié(e)s dans la Loire peuvent être titrés championnes et champions.

ARTICLE 2 : FÉDÉRATION AFFILIÉE :

L'organisation de cette épreuve est placée sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) et respecte le règlement fédéral de cette fédération ainsi que le règlement régional (Auvergne Rhône Alpes).

ARTICLE 3 : PARCOURS :

Le circuit adulte emprunté est disponible sur STRAVA : <https://www.strava.com/routes/3455557769459793282>

Le parcours enfant emprunté est disponible sur STRAVA : <https://www.strava.com/routes/3505562856104785054>

Chaque circuit sera pratiqué sur la durée réglementaire suivant chaque catégorie.

ARTICLE 4 : CATÉGORIES ET HORAIRES :

Chaque coureur s'engage à respecter la catégorie qui est la sienne. Ces catégories sont classées en fonction de l'âge. Les catégories sont définies suivant le règlement fédéral FFC et sont indiscutables. Les courses enfants sont ouvertes à partir de U9 jusqu'à U17 (ces derniers effectuant la course 1 adulte). Les catégories U9-U11-U13-U15 auront un circuit dédié (reconnaisances dès 8h).

Les courses adultes sont ouvertes à partir de la catégorie U17 (2010-2011).

Plaques de cadres (à restituer en fin de course) et transpondeurs (à restituer en fin de course) disponibles à partir de 12h.

Les catégories et heures de départs sont les suivantes :

COURSES ENFANTS					
Départs	Catégories	Ages	Année de naissance	Temps de course	Nombre de tours
10h	U9	7-8 ans	2018-2019	20 minutes	2
10h	U11	9-10ans	2016-2017	30 minutes	3
10h45	U13	11-12ans	2014-2015	45 minutes	4
10h45	U15	13-14ans	2012-2013	45 minutes	5
Dossards 12h départ 13h	U17	15-16ans	2010-2011	Course adulte 1 1h à 1h15	3 tours adultes

COURSE 1				
Départs	Catégories	Ages	Années	Temps de course
Dossards 12h Départ 13h	Féminines U17 à M50	15 à +50 ans	2011 et avant	1h à 1h15 (3 tours) Engagements 18€
	U17	15 – 16 ans	2011 - 2010	
	Master 35	35 – 39 ans	1991 - 1986	
	Master 40	40 – 49 ans	1985 - 1977	
	Master 50	50 ans et plus	1976 et avant	
COURSE 2				
Dossards à partir de 12h Départ 15h	U19	17 – 18 ans	2009 - 2008	1h15 à 1h30 (4 tours) Engagements 18€
	U23	19 – 22 ans	2007 - 2004	
	ELITE	23 – 34 ans	2003 - 1992	

Appel 5 minutes avant le départ !

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font en ligne via le lien MAJ des ENGAGEMENTS INDIVIDUELS VTT :

https://maj.ffc.fr/a_VTT/aura/Englnd_fr/Eng_vtt_Ind_fr.asp

Le tarif enfants de U9 à U15 est fixé réglementairement à 5€. Les **inscriptions sur place** sont possibles à partir de 8h (supplément de 3€).

Le tarif adulte réglementé de **18€ par coureur** est appliqué à partir de la catégorie « U17 ». Les non licenciés FFC ne sont pas admis. Les licenciés d'autres fédérations (FSGT, UFOLEP, TRIATHLON...) ne sont pas admis. Les **inscriptions sur place** sont possibles à partir de 12h jusqu'à 14h45 pour la course 2 (supplément de 5€).

La remise des plaques de cadre se fera à la tonnelle UNITEAM CYCLING lieu-dit « **Laborie** », **route de Périgueux (D32) à Chambles**.
Les plaques de cadre devront être rendues directement à la fin de l'épreuve à la tonnelle UNITEAM CYCLING.

ARTICLE 6 : PARKING :

Le parking le plus proche se trouve à Laborie à 20m du départ. Les coureurs et spectateurs seront orientés pour se garer en respectant les signalisations, les indications de nos bénévoles et le code de la route.

ARTICLE 7 : DÉPARTS :

Les départs seront donnés « chemin de Saroux » suivant les horaires des courses. Nous nous réservons le droit de décaler les départs en cas de forces majeurs (fortes chaleurs...), afin que les bénévoles et les coureurs soient en sécurité.

L'arrivée sera jugée au niveau de la table speaker. Un appel sera effectué 5 minutes avant au niveau de la ligne de départ. Chaque coureur devra donc s'y présenter avec sa plaque de cadre installée et son transpondeur. Le départ sera sous la forme de course en ligne avec une mise en grille respectée partant du classement général de la coupe de la Loire et du TDJV puis ensuite des palmarès des coureurs (points UCI, FFC...) suivant le choix de l'arbitre et des organisateurs.

ARTICLE 8 : MATÉRIEL :

Seuls les VTT musculaires, sans assistance électrique respectant le règlement fédéral FFC en vigueur seront acceptés. Ils pourront être soumis à vérification si l'organisateur le décide. En cas de refus, le coureur sera disqualifié. Aucun coureur n'aura le droit de concourir avec un autre vélo que celui utilisé au départ de la course.

Le poste de dépannage sera mis en place et pourra accueillir un assistant par coureur (indications sur le circuit).

Le port du casque est obligatoire et celui des gants, vivement conseillé. Le port des gants est obligatoire pour les enfants.

ARTICLE 9 : COMPTAGE DES TOURS :

L'utilisation de transpondeurs de la FFC LOIRE permettra un classement en temps réel et un classement précis. Il sera disponible en intégralité sur notre site internet uniteamcycling.com, nos réseaux sociaux et le site FFC très rapidement après la course.

Le comptage informatique sera doublé d'un comptage papier. Le comptage officiel prévaut sur tout autre comptage du public.

Un concurrent passant sur la ligne sans le témoin (transpondeur), n'aura pas son tour compté. Les plaques de cadres devront être fixées sur l'avant du guidon de sorte à ce qu'elles soient lues facilement, sans les plier ni les découper. Les transpondeurs seront attachés autour de la cheville conformément aux indications de l'organisateur. Plaques et transpondeurs devront être obligatoirement rendus à l'organisateur à la fin de la course.

ARTICLE 10 : INCIDENTS DE COURSE ET ZONE TECHNIQUE :

Tout compétiteur victime d'un problème mécanique devra impérativement terminer son tour (dans le sens de la course) pour passer en zone technique pour réparer ou se débrouiller par ses propres moyens sur tout le circuit. En aucun cas il ne pourra revenir en contresens à son poste mécanique ou bénéficier de l'aide d'un tiers pour réparer en dehors de la zone technique délimitée. De même, tout ravitaillement extérieur n'est autorisé qu'au passage en zone technique ou de façon autonome sur le reste du parcours sous peine de disqualification. Nous nous réservons le droit de tolérer ou non les ravitaillements à d'autres points du circuits préalablement identifiés et validés par l'organisation, en fonction des conditions climatiques.

ARTICLE 11 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Tout concurrent pris à jeter un déchet sur la voie publique (emballage de ravitaillement, etc.) sera exclu de la course et pourra faire l'objet de poursuites et de sanctions par la justice et la fédération. Des poubelles seront à disposition des concurrents sur en zone technique. Nous prôtons le zéro déchet et nous vous demandons de respecter cela au maximum.

Tous les engins pyrotechniques, les fumigènes, pétards et autres confettis seront strictement interdits, étant dans une zone boisée et sensible aux incendies.

ARTICLE 12 : ARRIVÉES ET REMISE DES RÉCOMPENSES :

L'arrivée est jugée au terme du temps imparti pour chaque catégorie d'âge. La remise des prix enfants sera faite à la fin des courses enfants, avant les courses adultes (11h30 environ). Pour les adultes, les arrivées seront jugées au terme du temps imparti des courses : 1h à 1h15 pour la course 1 et 1h15 à 1h30 pour la course 2. Le temps de course dépendant de la vitesse des coureurs à effectuer le nombre de tours donné par l'organisateur suivant les catégories. Seul l'organisateur sera habilité à donner le classement officiel.

La remise des récompenses se fera à la suite des courses la tonnelle de l'organisation.

Seuls les lauréats présents, en tenue cycliste ou arborant les couleurs de leur club seront récompensés.

ARTICLE 13 : DROIT A L'IMAGE :

Chaque coureur inscrit, qu'il soit majeur ou mineur, accepte la prise de photographies et de vidéos, ainsi que leur diffusion conformément aux lois du droit à l'image.

ARTICLE 14 : RESPECT DE CE RÈGLEMENT :

Chaque coureur inscrit accepte de fait et dans son intégralité, ce présent règlement et consent à le respecter à la lettre. Toute réclamation aura pour référence ce règlement. Il accepte aussi le règlement du championnat de la Loire déterminant le cumul de points pour définir les champion(ne)s départementaux(tales) ci-dessous.

Pour tous renseignements, contactez Laurent BEGARD : 06.89.41.89.17 – uniteamcycling@gmail.com

UniTeam CYCLING, 34 rue chantegrillon 42160 SAINT CYPRIEN – Association loi 1901 reconnue d'intérêt général

Récépissé de Déclaration de l'association N°W421007958 publié au JOFE N°0050 annonce N°00830 le 14/12/2019

N°SIREN : 882405525 - N°SIRET : 88240552500016 - N°APE : 9312Z uniteamcycling.com



Loire
LE DÉPARTEMENT

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

MACH1
components in motion

OLYMPIQUE
Cycles

Laumacom

SAINT-ETIENNE
AUTO THIVOLLE

IECD
STRUCTURE
MECANIQUE EXPLOITATION CONSTRUCTION BUREAU

X-EGHO

CO
CONCEPT OPTIQUE
VEAUICHE

Saint Just Saint Rambert

sitinao
AMÉNAGEMENT URBAIN

ROBINET

UTC
UNITÉ TEAM
CYCLING

MF
MANUFRA

A-PIED D'OEUVRE
AMO-MOE-OPC

21
SEUX IMMOBILIER
CENTURY 21

CRÉDIT AGRICOLE
LOIRE HAUTE-LOIRE

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME

FSCT
sport populaire / 42
Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Au Bon Panier
Fruits, légumes et fromages

Alarme Et Surveillance

GENIE MECA
Mécanique de Précision



RÈGLEMENT COUPE DE LA LOIRE 2026

DÉTERMINANT

LES CHAMPION(NE)S DÉPARTEMENTAUX

DE LA LOIRE

ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

Pour promouvoir la pratique du VTT et l'organisation d'épreuves de qualité pour les adultes, le Comité Départemental de La Loire de la fédération française de cyclisme organise, pour la saison 2026, un challenge aux points sur deux épreuves. Il s'agira de cumuler pour les pilotes, un maximum de points. Les lauréats sur le cumul, dans chaque catégorie, se verra remettre un maillot de champion(ne) départemental(e).

ARTICLE 2 : EPREUVES SELECTIONNEES

	Dates	Lieu	Organisateurs	Disciplines
1	Dimanche 22 mars	Bard (42)	Vélo Vert Savignolais	XCO
2	Dimanche 6 septembre	Chambles (42)	UniTeam Cycling	XCO

ARTICLE 3 : CATÉGORIES CONCERNÉES

Le challenge est ouvert aux catégories à partir de U17 jusqu'à MASTER 50, hommes et femmes.

U17 femmes

U17 hommes

U19 femmes

U19 hommes

U23 femmes

U23 hommes

Elite (sénior) femmes

Elite (sénior) hommes

Master 35 femmes

Master 35 hommes

Master 40 femmes

Master 40 hommes

Master 50 femmes

Master 50 hommes

ARTICLE 4 : CLUBS CONCERNÉS

Les épreuves de ce challenge sont ouvertes à tous les départements, à tous les coureurs, licenciés FFC. Les licenciés d'autres fédérations ou les non-licenciés, devront s'acquitter d'une adhésion provisoire disponible lors de l'inscription.

Seuls les coureurs licenciés dans un club FFC du département de l'organisateur (LOIRE, 42) pourra prétendre participer au challenge donnant accès aux titres de champions départementaux. Donc, seuls les coureurs des clubs des départements de la Loire rentreront dans le classement général de ce challenge. Les coureurs des autres départements prendront quand même leurs points respectifs et pourront être récompensés par rapport à leurs résultats scratch et catégories, sur chacune des deux épreuves (indépendamment du classement du challenge).

ARTICLE 5 : ENGAGEMENTS

Le montant de l'engagement est de 18€ et sur place 23€

ARTICLE 6 : RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

Les résultats chaque épreuve seront affichés à la fin de l'épreuve et envoyés au comité AURA ainsi qu'à Gilles Mas (gillesmas@wanadoo.fr) de manière qu'il puisse mettre à jour les classements intermédiaires à l'issue de chaque épreuve.

En cas d'ex aequo au classement général final, le classement général de la dernière journée sera prépondérant.

ARTICLE 7 : MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

- Equipements obligatoires : casque
- Vélos à assistance électrique non autorisés

ARTICLE 8 : MISES EN GRILLE

Pour la 1^{ère} épreuve, la mise en grille sera faite en fonction des classements UCI et nationaux des pilotes. Puis des résultats connus des pilotes. Pour la deuxième épreuve, le classement général à l'issue de l'épreuve précédente sera pris en compte.

ARTICLE 9 : RECOMPENSES

Les 3 premiers de chaque catégorie (hommes et femmes) seront récompensés à l'issue de chaque manche de Coupe.

Les 3 premiers du département, au cumul des deux manches, de chaque catégorie (hommes et femmes) seront récompensés à l'issue de la manche finale (Chambles) le 6 septembre 2026.

Les premiers du département, au cumul des deux manches, de chaque catégorie (hommes et femmes) seront désignés champion(ne)s départementaux(tales) et se verront remettre un maillot distinctif.

Les récompenses seront financées par les 2 comités départementaux de la Loire et de la Haute-Loire.

ARTICLE 10 : TABLEAU D'ATTRIBUTION DES POINTS AUX COUREURS POUR UNE ÉPREUVE :

150 points sera attribués par discipline soit 300 points lors d'une épreuve à 2 disciplines.

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	150	24	94	47	48	70	21
2	147	25	92	48	46	71	20
3	144	26	90	49	44	72	19
4	141	27	88	50	42	73	18
5	138	28	86	51	40	74	17
6	135	29	84	52	39	75	16
7	132	30	82	53	38	76	15
8	129	31	80	54	37	77	14
9	126	32	78	55	36	78	13
10	123	33	76	56	35	79	12
11	120	34	74	57	34	80	11
12	118	35	72	58	33	81	10
13	116	36	70	59	32	82	9
14	114	37	68	60	31	83	8
15	112	38	66	61	30	84	7
16	110	39	64	62	29	85	6
17	108	40	62	63	28	86	5
18	106	41	60	64	27	87	4
19	104	42	58	65	26	88	3
20	102	43	56	66	25	89	2
21	100	44	54	67	24	90 et +	1
22	98	45	52	68	23		
23	96	46	50	69	22		